

AUDIT SUD EST
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 3.200.000 francs
Siège social : Le Forum - 5 avenue de Verdun
26000 VALENCE

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

RCS ROMANS B 341 030 740

- 6 MARS 2001

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 31 MARS 2000**

L'an deux mille, le trente et un mars, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social à VALENCE, 5 avenue de Verdun, les membres du conseil de surveillance de la société AUDIT SUD EST, se sont réunis en conseil, sur convocation du président, Monsieur Jean EKEL.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Jean EKEL
- Monsieur Philippe BAILLY
- Monsieur Christian GARROUTEIGT

Le conseil de surveillance, réunissant ainsi la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean EKEL préside la réunion en sa qualité de président du conseil de surveillance.

Sur la demande du président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le conseil de surveillance.

Le président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Renouvellement de mandats des membres du directoire, et nomination d'un nouveau président du directoire.

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET
NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

Monsieur le président indique au conseil que les mandats de Messieurs Jacques MEUNIER et Jean-Pierre PEDRENO, deux membres du directoire, viennent à expiration avec l'exercice clos au 30 septembre 1999 ; il précise en outre que les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil de surveillance, après avoir pris acte de la décision de Monsieur Jacques MEUNIER de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de membre et de président du directoire, décide, à l'unanimité, de renouveler pour quatre années, soit jusqu'au 30 septembre 2003, Monsieur Jean-Pierre PEDRENO, membre sortant du directoire.

Il décide en outre de nommer à la fonction de président du directoire, Monsieur Jean-Pierre PEDRENO.

Monsieur Jean-Pierre PEDRENO a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et sa nomination en qualité de président du directoire, en précisant qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction l'empêchant d'exercer ces fonctions.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et un membre du conseil de surveillance.

Certifié conforme
par le président
